



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Protection

Question écrite n° 66273

Texte de la question

M Charles Ehrmann demande à Mme le ministre de l'environnement quelle suite législative le Gouvernement donnera à la déclaration universelle des droits de l'animal concernant, en particulier, la protection des animaux.

Texte de la réponse

Reponse. - La déclaration universelle des droits de l'animal établie et adoptée par diverses associations de protection des animaux est un texte qui n'a pas fait l'objet de discussions intergouvernementales et qui n'engage pas le Gouvernement français. Cette déclaration énonce des principes éthiques parfaitement respectables mais qui ne sauraient pour autant être imposés systématiquement à l'ensemble de la société. Néanmoins, plusieurs des principes énoncés sont largement admis et ont d'ores et déjà servi de fondement à de nombreuses dispositions législatives et réglementaires publiées depuis 1976 et qui assurent la préservation des espèces animales ainsi que la protection contre les mauvais traitements des animaux domestiques ou sauvages apprivoisés ou tenus en captivité, au cours de l'élevage, du transport, de l'abattage, dans les spectacles et dans le cadre de l'expérimentation animale.

Données clés

Auteur : [M. Ehrmann Charles](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66273

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 1993, page 111